

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200
www.koerich.lu

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. StR. 190/2023

Koerich, le 14 septembre 2023

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

Vu l'article 16 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu l'arrêté n° 1/23/0250 du 16 août 2023 du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable autorisant

la S. A. PROXIMUS LUXEMBOURG ONLINE l'exploitation d'un site radiotechnique (N0012) à Goeblange, rue de Nospelt (LUREF : 66075, 81872), arrêté lequel sera porté à la connaissance du public à partir du 15 septembre 2023.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours prenant cours à la date de la présente publication.

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire f. f.,



Tim EPSTEIN

